



---

## Synthèse relative à la récupération des coûts des services liés à l'eau : Guyane

---

Décembre 2014

---

## **Sommaire**

1.	La récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau .....	3
2.	Les usagers et services liés à l'utilisation de l'eau.....	3
3.	Les sources de financement et transferts financiers des services liés à l'utilisation de l'eau.....	4
	Les recettes générées par la tarification .....	4
	Les subventions .....	5
	Les transferts financiers .....	5
4.	Les coûts associés aux services liés à l'utilisation de l'eau .....	5
	Les charges d'investissement, les charges d'exploitation, et la CCF .....	5
	Les coûts environnementaux et les coûts compensatoires .....	5
5.	Niveau de récupération des coûts par service et contribution des usagers .....	5
	Le niveau de récupération des coûts par service .....	5
	Analyse globale sur les services collectifs d'eau potable et d'assainissement.....	7
6.	Durabilité du financement des services d'eau et d'assainissement collectifs en Guyane .....	7

## 1. La récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau

La récupération des coûts est le principe selon lequel les coûts associés à l'utilisation de l'eau doivent être pris en charge par les utilisateurs eux-mêmes afin de tenir compte des **principes « usager-payeur » et « pollueur-payeur »**. La DCE définit les services liés à l'utilisation de l'eau comme les activités qui prélèvent, stockent, traitent, ou rejettent de l'eau. Sont donc concernés les services de traitement et de distribution d'eau, ainsi que de collecte et de traitement des eaux usées (collectifs ou autonomes). Trois grandes catégories d'utilisateurs sont distinguées : le secteur des **ménages**, le secteur **industriel**<sup>1</sup>, et le secteur **agricole**. Le **contribuable**, à travers sa contribution via les impôts ou taxes redistribués sous forme de subventions par l'Etat ou les collectivités, apparaît également comme un acteur du financement des services liés à l'utilisation de l'eau. Il est considéré de manière distincte des consommateurs puisque sa contribution n'est pas intégrée au prix de l'eau.

L'article 9 de la DCE relatif à la récupération des coûts demande à ce que soit analysé, pour chaque bassin hydrographique, la contribution de chaque catégorie d'utilisateurs aux services liés à l'utilisation de l'eau. Cette analyse doit permettre de mettre en évidence :

- les financements perçus par les services : **recettes** provenant de la tarification des usagers, et **subventions** d'investissement ou d'exploitation ;
- les transferts financiers associés : **redevances** versées par les usagers ou les services au contribuable (Office de l'eau principalement, Etat, Conseil Général, etc.) ;
- les coûts complets liés à chaque service : coûts d'**investissement**, **coûts de fonctionnement** (ou d'exploitation), et coûts de renouvellement des installations assimilés à la **consommation de capital fixe (CCF)**<sup>2</sup> ;
- les **coûts environnementaux** : ils correspondent aux dommages que les différentes utilisations de l'eau imposent à l'environnement, aux écosystèmes et à ceux qui utilisent ce patrimoine naturel comme une ressource pour leur activité, ils sont approchés par les coûts à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs de la DCE ;
- les **coûts compensatoires** : ils correspondent à des dépenses engagées pour corriger, pallier ou éviter les conséquences d'un coût généré par certains services liés à l'utilisation de l'eau, plus les coûts administratifs liés.

Ainsi le **taux de couverture des dépenses d'exploitation** (ratio entre recettes plus subventions d'exploitation et les coûts d'exploitation) et le **niveau de récupération des coûts** (ratio entre recettes plus subventions d'exploitation et coûts d'exploitation plus CCF) peuvent être calculés par service. Le premier indicateur permet alors de déterminer si « l'eau paie l'eau », et le second de mesurer si le service est en mesure d'assurer le renouvellement de ses infrastructures. L'analyse de la **contribution de chaque catégorie d'utilisateur aux coûts** pourra également être menée. Ces résultats sont des indicateurs de la durabilité des services liés à l'utilisation de l'eau, qui permettront à leurs gestionnaires de rééquilibrer les contributions de chaque catégorie d'utilisateurs si nécessaire. Ils serviront également de base de réflexion sur l'acceptabilité des tarifs de l'eau et sur la possibilité de financer la mise en œuvre des programmes de mesures des SDAGE dans l'état actuel des moyens disponibles.

## 2. Les usagers et services liés à l'utilisation de l'eau en Guyane

La **population** de la Réunion était de 230 000 habitants. La population est alimentée en eau par le service collectif d'eau potable à 85%, le reste des ménages prélevant directement dans le milieu. La collecte des eaux usées est assurée par les services d'assainissement collectif (50% des ménages) ou par des systèmes autonomes (50% des ménages). En Guyane, les services d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif sont majoritairement gérés par le SGDE (respectivement 18 et 10 communes sur 22), les autres communes gérant leur service en régie.

<sup>1</sup> Au sein du secteur industriel, les petits commerces de proximité appelés APAD (activités de production assimilées domestiques) sont traités avec les abonnés domestiques.

<sup>2</sup> Le calcul de la CCF se base sur la valeur à neuf de l'ensemble des équipements et sur une fourchette de durée de vie.

Les besoins en eau pour **l'agriculture** concernent principalement l'irrigation des rizières (18 Mm<sup>3</sup>) et l'abreuvement des animaux (12 Mm<sup>3</sup>). Les prélèvements pour ces activités sont effectués dans les cours d'eau directement pour la plupart.

Les principaux **secteurs industriels** en Guyane sont la filière bois, la filière agroalimentaire, et la filière spatiale. Les secteurs de l'artisanat et du tourisme sont aussi développés en Guyane, ils sont tout deux pris en compte avec les usages domestiques. Les industries sont majoritairement alimentées en eau par le réseau collectif d'eau potable (à 88%), les autres disposant d'une alimentation autonome (prélèvements dans un cours d'eau ou forage).

L'analyse de la récupération des coûts a porté sur les services publics d'alimentation en eau potable, et d'assainissement collectif. Les autres services liés à l'utilisation de l'eau étant individuels, il est considéré que la récupération des coûts est totale puisqu'entièrement supportée par les usagers.

**Tableau 1 : Services liés à l'utilisation de l'eau et secteurs d'utilisation.**

	Ménages (et assimilés)	Agriculteurs	Industriels
Traitement et distribution d'eau, captage, stockage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service public d'alimentation en eau potable</li> <li>• Alimentation autonome</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alimentation autonome</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service public AEP</li> <li>• Alimentation autonome</li> </ul>
Collecte et traitement des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service public d'assainissement collectif</li> <li>• Assainissement individuel</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service public d'assainissement collectif</li> <li>• Assainissement autonome</li> </ul>

A ces services s'ajoute également l'activité de production d'hydroélectricité qui constitue également un service lié à l'utilisation de l'eau puisqu'elle stocke et rejette de l'eau dans l'environnement. L'hydroélectricité joue un rôle majeur dans la production et l'autonomie énergétique du département (60% de la production énergétique). Il existe 3 sites de production hydroélectrique totalisant une capacité de 121,8 MWh. Compte tenu de l'usage particulier de l'eau pour cette activité, l'analyse du taux de recouvrement des coûts n'a pas été réalisée pour cet usage.

### **3. Les sources de financement et transferts financiers des services liés à l'utilisation de l'eau**

#### **Les recettes générées par la tarification**

##### **Les services collectifs d'eau potable et d'assainissement**

Au total, 11,2 Mm<sup>3</sup> ont été facturés en 2011 pour la distribution d'eau potable en Guyane (70% aux ménages, 6% aux collectivités, et 24% aux industries). Les services d'assainissement collectifs ont traité 4 Mm<sup>3</sup> en 2011.

Le prix de l'eau (eau potable et assainissement) varie d'une collectivité à l'autre, mais comprend toujours un abonnement fixe, une part variable proportionnelle au volume consommé, et des taxes et redevances. Lorsque le service d'eau ou d'assainissement collectif est géré en délégation, une part de la facture revient au délégataire. **Au total en 2011, les recettes issues de la tarification des services de distribution d'eau potable sont estimées à 19,8 M€, et 6,2 M€ pour l'assainissement collectif.** Le prix total moyen de l'eau en Guyane est de 2,56 €/m<sup>3</sup> TTC (62% pour l'eau potable, 30% pour l'assainissement collectif, et 8% pour les taxes et redevances).

## Les subventions

Les subventions accordées aux services collectifs liés à l'eau peuvent provenir de diverses sources. Au total sur la période 2007-2013, les montants de subventions touchées sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Tableau 3 : Bilan des subventions touchées par les services liés à l'utilisation de l'eau.

Montant en M€/an	AEP	AC	TOTAL
Subventions européennes	3,35	2,24	5,49
Autres subventions (CPER, FGDR hors FEADER, etc.)	2,26	5,98	8,24
<b>TOTAL</b>	<b>5,61</b>	<b>8,22</b>	<b>13,73</b>

## Les transferts financiers

Les transferts financiers sont constitués par les redevances versées à l'Office de l'eau (redevances prélèvement et redevances pour pollution et modernisation des réseaux), et les taxes (TVA) versées à l'Etat – non comptabilisées ici. Les transferts entre délégataire et collectivités ne sont pas comptabilisés non plus. En Guyane, l'octroi de mer, taxe indirecte, s'ajoute aux redevances. Au total en 2011, les redevances ont représentées 0,98 M€ et l'octroi de Mer sur l'AEP 0,9 M€.

## 4. Les coûts associés aux services liés à l'utilisation de l'eau

### Les charges d'investissement, les charges d'exploitation, et la CCF

Tableau 4 : Synthèse des charges annuelles d'investissement et d'exploitation des services liés à l'utilisation de l'eau en Guyane.

Montant 2011 en M€/an.	AEP	Assainissement collectif
Charges de fonctionnement	13,2	3
Charges d'investissement et de renouvellement	1,8	0,8
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>3,8</b>

Tableau 5 : Synthèse de la CCF estimée pour les services liés à l'utilisation de l'eau en Guyane.

Montant 2011 en M€/an.		AEP	Assainissement collectif	Assainissement non collectif
Consommation de capital fixe (CCF)	Hyp. basse	7,1	2,4	4,6
	Hyp. haute	12,2	4,3	11

## Les coûts environnementaux et les coûts compensatoires

Les montants des coûts environnementaux et des coûts compensatoires n'ont pas pu être estimés pour la Guyane, faute de données suffisantes.

## 5. Niveau de récupération des coûts par service et contribution des usagers

### Le niveau de récupération des coûts par service

#### Le service d'eau potable

Le taux de couverture des dépenses d'exploitation est de 129%, les recettes d'exploitation couvrent donc les charges d'exploitation (+29%), et le service dégage une capacité

d'autofinancement<sup>3</sup> de 4,6 M€. Par ailleurs, le taux de subvention des investissements est élevé (autour de 43% pour AEP et AC ensemble). **Le taux de récupération des coûts du service d'alimentation en eau potable (AEP) est de 80%**, donc les recettes totales (hors subventions d'investissement) ne couvrent pas les charges de fonctionnement plus la CCF.

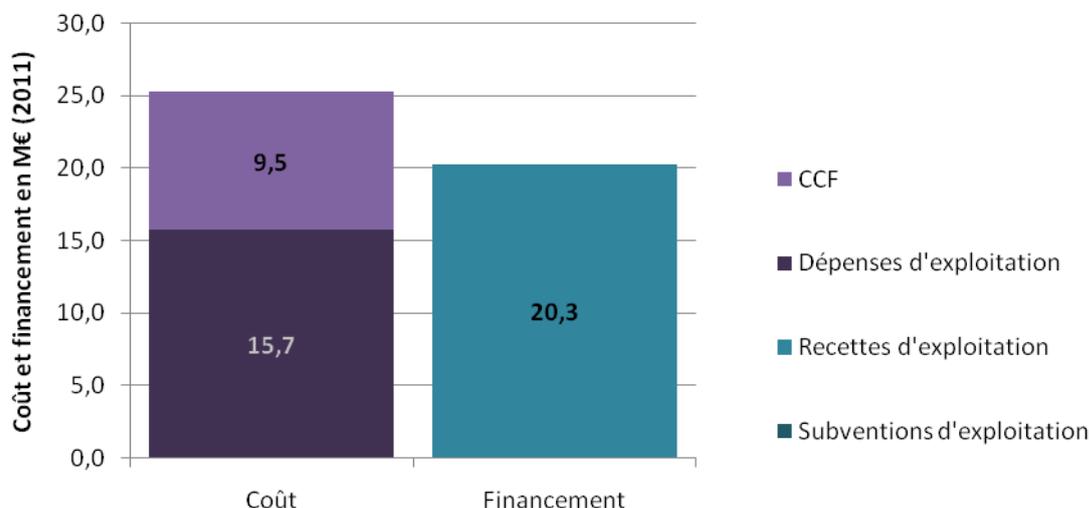


Figure 1 : Récapitulatif du calcul du niveau de récupération des coûts du service d'eau potable en Guyane (montants en M€) – Année 2011

### Le service d'assainissement collectif

**Le taux de couverture des dépenses d'exploitation est de 154%**, les recettes d'exploitation couvrent donc largement les charges d'exploitation (+54%), et le service dégage une capacité d'autofinancement de 2 M€. Par ailleurs, le taux de subvention des investissements est élevé (autour de 43% pour AEP et AC ensemble). **Le taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif (AC) est de 82%**, donc les recettes totales (hors subventions d'investissement) ne couvrent pas les charges de fonctionnement plus la CCF.



Figure 2 : Récapitulatif du calcul du niveau de récupération des coûts du service d'assainissement collectif en Guyane (montants en M€) – Année 2011

<sup>3</sup> La capacité d'autofinancement sert à financer le solde des investissements à la charge du gestionnaire du service une fois les subventions d'investissement déduites. Il est toujours intéressant pour une collectivité que le service génère une CAF afin d'être en mesure de financer les investissements futurs. Cependant cette CAF doit être en relation avec le programme d'investissement prévisionnel et ne doit pas être surestimée.

## Analyse globale sur les services collectifs d'eau potable et d'assainissement

Une analyse de la récupération des coûts sur l'ensemble constitué par les 2 services collectifs d'eau potable et d'assainissement a été menée en complément, sur la base des résultats d'une étude d'Ernst & Young de 2012 (avec les coûts et recettes de 2009).

**Tableau 6 : Bilan des coûts et financements des services d'eau potable et d'assainissement collectif en Guyane (source : étude Ernst & Young – 2012).**

En M€/an	Financement	Coûts
Recettes courantes des services	29	
Subventions d'exploitation	0,4	
Subventions d'investissement	8	
Dépenses d'exploitation des services		23
Dépenses d'investissement		17
Frais financiers		1
CCF		entre 9 et 17

Selon ces chiffres, **les dépenses d'exploitation seraient couvertes à 126% par les recettes** (hors subventions d'investissement), et l'épargne de gestion<sup>4</sup> des services serait de 6 M€. **Le taux de récupération des coûts globaux des services serait compris entre 72 et 89 %.** Ces résultats sont cohérents avec ceux obtenus pour les services séparément.

### CONCLUSION

Lorsque le taux de couverture des dépenses d'exploitation est supérieur à 100%, cela signifie que le service s'autofinance et donc que le principe de « l'eau paie l'eau » est respecté. Cela signifie également que le service dégage une épargne de gestion qui sert à financer le solde des investissements à la charge du gestionnaire du service une fois les subventions d'investissement déduites. C'est le cas des deux services collectifs liés à l'utilisation de l'eau en Guyane (AEP et AC).

Le taux de récupération des coûts est un indicateur de l'autonomie financière des services. En Guyane, aucun des deux services étudiés ne couvre avec ses recettes propres (recettes et subventions d'exploitation) les dépenses d'exploitation plus la CCF.

## 6. Durabilité du financement des services d'eau et d'assainissement collectifs en Guyane

Les taux de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif relativement faibles, et la croissance de la population impliquent des besoins futurs d'investissements pour les deux services élevés. **Or en l'état actuel des choses, et malgré des taux de subventions élevés, ces besoins futurs ne pourraient pas être couverts.**

<sup>4</sup> L'épargne de gestion sert à financer le solde des investissements à la charge du gestionnaire du service une fois les subventions d'investissement déduites. Il est toujours intéressant pour une collectivité que le service génère une épargne de gestion afin d'être en mesure de financer les investissements futurs. Cependant cette épargne doit être en relation avec le programme d'investissement prévisionnel et ne doit pas être surestimée.